



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040126

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/02/2025 12H06 C:005360 I:17306
V/REF : 1005386
V/Appel du Samedi 01/02/2025 a 12H06

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04611
IMMEUBLE : LE JUTTET -4611
1BIS, RUE LOUIS JUTTET
.
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Vaulx en Velin, le 03 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N1BIS JUTTET - LOGEMENT DE M TRUAT - TEL 06 81124670
LOGEMENT N°1012 AU 1ER ETAGE
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE PANNE D'ELECTRICITE DANS LES COMMUNS
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 01/02/2025 A 16H45 :
ATTENTE D'ACCES AUX COMMUNS.
L'ELECTRICITE SEMBLE AVOIR ETE RETABLIE.
CONTROLE FONCTIONNEMENT.

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 02/04/25 a 13H45 Mme G TORRES
CD AB Email envoyé le 11/03/25 a 14H46 Mme C AGOPIAN
CD AB Email envoyé le 03/03/25 a 14H08 M. J. BOZON (Copie AB/D)
CS AB Email envoyé le 03/02/25 a 07H24 Mme C. CUAU

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	2	152,88	152,88
1,50	H.Ouvrier Electricien le 01/02	2	73,82	110,73
1,50	Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF	2	73,82	110,73



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040126

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2	39,45	39,45
TOTAL H.T.				442,91
T.V.A. a 10,00%				44,29
TOTAL T.T.C.En EURO				487,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1005386 du 02/04/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

1BIS RUE LOUIS JUTTET

69410 CHAMPAGNE AU MONT D OR

Référence de la Demande

THCELCPCI Txv hors contra Electricite Partie cne int. 1

04611-00001-00001 1BIS RUE LOUIS JUTTET

01-EE-2223-ENT-61563100

Délai

Date limite exécution : 17/04/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
EL00038 INTERVENTION N° 1/02/2025 12H06 C:005360 I:17306	1,00	402,65	402,65	40,26	442,91
Total H.T.					402,65
Total TVA					40,26
Total TTC					442,91

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par PARUNAKIAN Julie le 02/04/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1BIS RUE LOUIS JUTTET 69410 CHAMPAGNE AU MONT D OR**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **02/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1005386